



Le Président

Monsieur Jean-Luc BEAUDOUIN  
Mairie de Plerguer  
1 place de la Mairie  
35540 PLERGUER

Rennes, le 14 MARS 2018

Monsieur le Maire,

J'ai bien réceptionné votre courrier du 26 février 2018 portant sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Plerguer.

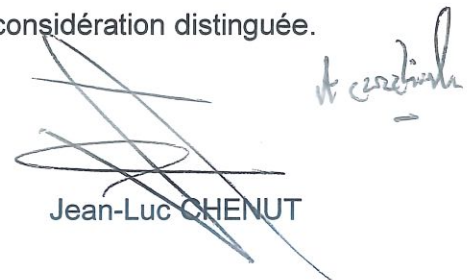
En tant que personne publique associée et conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, et sauf avis contraire émis par le Département dans le délai de 3 mois à compter de la réception de votre demande, **notre avis sera réputé favorable.**

Votre élu référent sur le Pays de Saint Malo est **Madame Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE**, Conseillère départementale.

Votre interlocuteur, sur ce projet, sera **Monsieur Guy Jezequel**, responsable du service construction de l'agence du Pays de Saint Malo.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



JL Chenut

Jean-Luc CHENUT

Copies :

- Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE Conseillère départementale.
- Agence du Pays de Saint Malo

Vu le CE 603 du 18